

Code INSEE : 24439179
 Etablissement : COMMUNE DE LA FEUILLAD
 Budget : BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF
 Année 2014
 Page n° 1

Département : DORDOGNE
 Poste Comptable: TRESORERIE DE TERRASSON
 Date d'Édition : 10/04/2015

**DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 09/04/2015 à 18 heures 30

Nombre de membres en exercice 15
 Nombre de membres présents 11
 Nombre de suffrages exprimés 10
 VOTES : Contre =0 Pour =10 Abstentions =0
 Date de convocation : 31/03/2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Guy NEUVILLE déléguant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Serge EYMARD, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		98 926,01	83 817,24		83 817,24	98 926,01
Opérations de l'exercice	458 366,49	538 286,03	402 450,22	214 964,79	860 816,71	753 250,82
TOTAUX	458 366,49	637 212,04	486 267,46	214 964,79	944 633,95	852 176,83
Résultats de clôture		178 845,55	271 302,67		92 457,12	
Restes à réaliser			6 000,00		6 000,00	
TOTAUX CUMULES	458 366,49	637 212,04	492 267,46	385 597,44	950 633,95	1 022 809,48
RESULTATS DEFINITIFS		178 845,55	106 670,02			72 175,53

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie.

aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Mrs NEUVILLE, BARIL, JAUBERT, FEREDY, Mmes MATT, DUPUY, BLONDEL, MAYENOBE, VEYSSET, SIKLI.

Cachet :



Pour expédition conforme.



Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212401798-20150409-16-2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2015

Publication : 13/04/2015